

Rapport de la séance du conseil communal

SÉANCE N° 5/2019 DU 16 AOÛT 2019

Annonce publique : 9 août 2019
Convocation des conseillers : 9 août 2019

Présents : M. Kaiser, bourgmestre ; Mme Lutgen-Lentz, M. L'Ortye ; échevins
Mme Folmer, MM. Boumans, Patz, Schmit, Schmitz, , conseillers
Mme Funk, secrétaire
Absents : Excusé : M. Zenner, conseiller
Non-excusé : —

Monsieur Kaiser, bourgmestre ouvre la séance à 14.00 heures

1. PERSONNEL COMMUNAL : Nomination définitive d'un fonctionnaire sur le poste du secrétaire communal

HUIS CLOS

Après avoir passé avec succès l'examen d'admission définitive prévu pour la carrière du secrétaire communal, Madame Viviane Funk est nommée définitivement aux fonctions de secrétaire communal de la commune de Kiischpelt avec effet au 1^{er} septembre 2019, ceci moyennant vote secret avec 8 voix pour et 0 voix contre.

SÉANCE PUBLIQUE

2. RECETTE – Rôle des taxes sur les résidences secondaires et les chiens du 2^e trimestre 2019

Le rôle de la taxe sur les résidences secondaires et celui de la taxe sur les chiens du deuxième trimestre 2019 sont approuvés à l'unanimité.

3. PROTECTION DU PATRIMOINE – Avis du conseil communal concernant le classement comme monument national d'un immeuble sis à Merkholtz

Par lettre du 1^{er} août 2019 de Madame la Ministre de la Culture la commune de Kiischpelt a été notifiée, qu'il est proposé de classer comme monument national l'immeuble sis 7, Duerfstrooss, inscrit au cadastre de la commune de Kiischpelt, section KB de Merkholtz, sous le numéro 491/1508.

Considérant qu'il est envisagé de placer sous protection communale l'objet en question (la maison d'habitation en tant que construction à conserver et la grange en tant que gabarit à conserver) lors de la refonte du plan d'aménagement général imminente, le conseil communal décide à l'unanimité d'émettre un avis **négatif** quant à la proposition de classement de Madame la Ministre de la Culture.

4. RÈGLEMENTS COMMUNAUX – Approbation du nouveau règlement communal relatif à l'assainissement des eaux – reprise du vote suite aux avis favorables de la Direction de la Santé et de l'Administration de la gestion de l'eau

Vu les avis respectifs de la Direction de la Santé du 19 juillet 2019 et de l'Administration de la gestion de l'eau du 17 juillet 2019, le conseil communal arrête à l'unanimité le règlement relatif à l'assainissement des eaux y compris l'annexe technique.



5. URBANISME – Approbation d'une convention

Considérant que Monsieur Victor Rockenbrod, représentant de la société Hamm SA a informé le collège échevinal de la commune de Kiischpelt de son intention de viabiliser les terrains lui appartenant et sis à Kautenbach dans la rue « Duerfstrooss » et dans la rue « op der Schleid », une convention réglant les modalités de la viabilisation des terrains à bâtir susmentionnés a été conclue entre le collège échevinal de la commune de Kiischpelt et la société Hamm SA en date du 16 août 2019.

Le conseil communal approuve cette convention à l'unanimité.

Fin de la réunion : 17.00 heures

